

LES FAMILLES DE LA VALLÉE DE JOUX

leur origine et leurs armoiries ¹

par HECTOR GOLAY

INTRODUCTION

Dans les divers exposés historiques publiés jusqu'ici ¹, concernant nos localités, institutions et communes de la Vallée de Joux, un côté du sujet laissé au second plan ou perdu au milieu des détails et des généralités de l'ensemble, nous a suggéré l'idée du travail que nous avons l'honneur de présenter aujourd'hui à votre séance.

Pour écrire l'histoire d'un peuple nombreux, d'une nation, il est évident qu'il ne saurait être question de suivre en même temps les particularités d'innombrables familles qui participent à sa vie ; tout au plus l'auteur s'arrête à quelques groupes qui s'imposent, familles éminentes, successions de personnalités illustres, dont les traits saillants et l'activité se confondent avec la chaîne des événements retracés.

¹ Mémoire présenté à l'assemblée générale de la S.V.U.P. au Pont, 4 septembre 1905, par M. H. Golay. Sources consultées : J.-D. Nicole, *Histoire de la vallée de Joux* ; F. de Gingins, *Annales de l'Abbaye de Joux* ; L. Reymond, *Notice historique*, et d'autres moins importantes.

Mais il en est autrement lorsqu'il s'agit d'un théâtre plus limité, ville ou commune où les influences de famille, les intérêts privés, les échecs et les succès individuels concourent à l'orientation générale et parfois même prédominent dans la vie publique. On ne concevrait pas, pour ne citer qu'un exemple, que dans un siècle ou deux, un chroniqueur possible rétablisse le passé de Serrières sans mentionner les Suchard.

Le plan que nous nous sommes proposé, et le temps du reste qui nous fait défaut, limitent notre travail ; ce n'est donc qu'un aperçu rapide, qui ne saurait entrer dans tous les détails qu'il comporte sans augmenter considérablement la matière, et ces détails n'étant que partiellement en notre possession, présenteraient trop de lacunes pour constituer un tout bien homogène et suffisamment complet.

Voulant faire revivre le passé, il fallait pourtant rajeunir le sujet et pour cela l'enrichir d'éléments encore inutilisés ; autour des faits déjà connus, qui fixent et jalonnent la marche générale des événements, nous avons donné place à quelques traditions inédites, à des constatations qui n'avaient pas été mises assez en relief ; enfin, parmi les sources que nous avons pu consulter, il en est une d'un ordre très spécial qui semble aujourd'hui reprendre faveur : l'héraldique, qui se rattache aussi à l'histoire ; nous avons groupé les sceaux et armoiries de familles qui intéressent directement notre étude et que nous avons pu recueillir jusqu'ici.

Quelques familles de la Vallée de Joux, ou qui en son originaires, sont encore en possession de l'écusson de leurs armes ou des sceaux armoriés dont il serait difficile aujourd'hui d'expliquer la provenance et de justifier l'authenticité. Dans cette incertitude, on comprend que nous fassions nos réserves ; Quelques-unes figurent dans l'armorial vaudois de M. A. de Mandrot, d'autres sont reproduites de sceaux, d'estampes ou d'ornements décoratifs qui se transmettent depuis des générations, la plupart étaient tombées en désuétude par suite de l'indifférence qui ensevelit les choses passées de mode. Il s'en trouve dont l'origine remonte à l'an-

cienne magistrature du pays, quand nos honnêtes, prudents, spectaculaires et féaux exerçaient des charges officielles, pour le compte de LL.EE. et se conformant à la coutume, s'octroyaient un sceau bientôt sanctionné par l'usage. Les attributs de métiers et de professions ont aussi apporté leur contingent aux écussons de famille, car du temps des corporations et des maîtrises, l'enseignement professionnel et le panonceau blasonné se confondaient volontiers en une seule et même chose.

Si un certain intérêt, autant que la curiosité, nous a engagé tout d'abord à collectionner ces vestiges des vieux renoms et des vieux titres, aujourd'hui c'est uniquement comme documents ayant une valeur pour les amis de notre histoire. Ces armoiries nous ont donné l'occasion d'y rattacher quelques particularités qui illustrent et caractérisent les origines de notre population.

Nous exposerons les diverses parties de notre travail par ordre chronologique, sous trois divisions essentielles : époque monastique et médiévale, époque éducatrice de Berne et de la Réforme, époque émancipatrice moderne, et pour entrer en matière, nous rechercherons d'abord les familles mères qui les premières ont vécu sur notre sol, formé notre sang et notre tempérament de combiers.

EPOQUE MÉDIÉVALE

Les familles mères, élément primitif et fondamental

Les populations qui apparaissent au début de l'histoire, sur les deux versants du Jura, appartenaient à la grande famille gauloise : séquanes au nord-ouest, helvètes à l'est, allobroges au sud, sans doute mélangées de peuplades primitives dont les noms ne nous sont pas parvenus, mais dont la fusion, après que Rome eut imposé sa civilisation et son empire, a constitué cette race celto-latine qui fait essentiellement le fond des populations de l'Europe occidentale et que l'introduction d'éléments nouveaux, francs, germaniques, etc., n'ont pas généralement modifiés².

Quoique placée au centre des grandes invasions de barbares, qui se déversèrent au nord et au sud des Alpes, l'Helvétie qui les subit dans une large mesure a conservé les traits caractéristiques des premiers occupants helvète-romains ; dans le pays romand – les Ormonts, le Bas-Valais et La Vaux, mieux cependant que sur le plateau central envahi par les Bourgondes. Les familles clairsemées et refoulées au pied de la chaîne du Jura, et qui y trouvèrent une retraite, se rattachaient aussi à la population primitive.

Il n'est pas probable que ces montagnards aient élevé des demeures fixes ou planté la charrue jusque dans les hautes régions forestières, isolées et longtemps inhabitables ; cependant la Vallée de Joux a pu leur servir de passage, de terrain de chasse, de séjour momentané, mais il se

² Il est admis que les centres montagneux, les territoires relégués hors des grands bassins fluviaux qui s'ouvrent comme des voies naturelles à l'émigration des peuples, les massifs élevés, coupés de vallées ou de gorges profondes, moins accessibles et plus faciles à défendre, servirent de refuges aux populations envahies et concentrèrent en noyaux résistants ce qui pour chacune d'elles restait de leur caractère, de leurs traditions et de leur langue. C'est ainsi que le Béarn, l'Auvergne, la Savoie offrent des types de populations suffisamment déterminés pour qu'on y distingue des origines bien distinctes de celles des derniers venus.

passa encore bien des siècles avant qu'elle fut habitée ; les premiers essais de résidence permanente tentés en diverses fois, entr'autres au septième siècle, n'aboutirent définitivement qu'après la fondation de l'abbaye de Joux, — 1140, — d'abord avec le personnel de cet établissement religieux, puis par le moyen de colons qui vinrent se ranger sous sa juridiction. Dès l'origine, gens de L'Abbaye ou colons censitaires appartenaient presque exclusivement à des familles de localités avoisinantes, particulièrement du Jura ; ce n'est que plus tard qu'apparaissent les étrangers.

Aucune d'elles ne paraît s'être établie dans la partie de La Vallée dépendant immédiatement de l'abbé et soumise au régime monastique, cela malgré les avantages offerts par l'acte, rendu en 1307 par Aimé, seigneur de La Sarraz, accordant à l'abbé de Joux le droit de recevoir dans la partie orientale de La Vallée, dépendance de l'abbaye, des abergataires ou habitants en aussi grand nombre qu'il le trouverait convenable.

Ce fait propre à nous étonner a été expliqué par diverses causes dont l'étude nous entraînerait trop loin.

— Dès le onzième siècle, La Vallée faisait partie de la seigneurie de La Sarraz.

L'abbaye de Joux, outre son personnel religieux, employait et entretenait constamment un certain nombre de commensaux et de valets qui, n'y étant pas définitivement à demeure, ne laissèrent aucun établissement laïque. Ce couvent ne fut donc, par sa population intermittente et par son exploitation limitée à son territoire, qu'un acheminement aux entreprises particulières de colonisation dans La Vallée ; pendant les trois ou quatre siècles de sa durée le travail accompli par les moines, ou leurs aides, fut relativement important.

Pendant les années qu'ils s'y consacraient, de La *Sarraz*, Montricher, L'Isle, Cuarnes, Vaulion et autres localités avoisinantes, peut-être de l'abbaye même, des travailleurs entreprenants poussèrent plus loin leurs essais de culture et bravant la solitude et le

rude climat, s'établirent en dehors de la juridiction de l'abbé, là où bien des siècles auparavant l'ermite Ponce avait établi sa cellule.

Ouvrant la série des colons francs et libres de notre vallée, mentionnons tout d'abord Perrinet Bron auquel fut abergé le 5 décembre 1304, par l'abbé de Joux, Pierre II, des terres dans la combe du Lieu ; il fut probablement le premier habitant de cette localité, il laissa famille, et sa descendance figura pendant près de deux siècles au nombre des habitants du Lieu.

Cette concession fut bientôt suivie d'autres. Un inventaire des biens de l'abbaye, fait en 1324, est le premier acte qui fasse mention du Lieu du dom Poncet comme d'un hameau ou village naissant ; on y mentionne cinq ou six nouvelles familles ; les Pittet, Perrod, Gudrimaut, Baatard, Estaquaz qui s'y acclimatèrent pour quelques générations quoique, depuis longtemps, elles n'y soient plus représentées.

Vers 1335, l'abbé Jaques Bonnet abergea à un Fribourgeois, Conrad Belvas, habitant du couvent, le domaine déjà cultivé de champ du Port, emplacement actuel du village du Pont ; mais ce ne fut que son successeur, dont le nom ne nous est pas parvenu, devenu concessionnaire de cet abergement en 1340, qui y construisit la première maison.

C'est le seul abergement, fait par l'abbé de Joux et dans son territoire, qui soit mentionné dans les documents connus jusqu'à celui de Vuinet Rochat, un siècle et demi plus tard.

En 1344, le sire François de La Sarraz vendit la Vallée de Joux à Louis, comte de Savoie ; celui-ci étant décédé et n'ayant qu'une fille, Catherine de Savoie, les habitants passèrent sous la souveraineté de son époux, Guillaume de Namur, pour rentrer peu après sous la domination de Savoie en 1359 ; le 14 juillet de la même année, Amédée VI annexa La Vallée à la seigneurie des Clées et confirma aux nobles, bourgeois, manants et habitants de cette châtellenie, les libertés, franchises, privilèges, exemptions et coutumes qui leur avaient été précédemment accordées, de sorte que les

combiers devinrent participants de cette première charte de nos droits.

Dès cette époque à la fin du quatorzième siècle, les habitants du Lieu travaillèrent à se grouper en communauté constituée, à se solidariser avec les autres centres bourgeois déjà existants, associant les efforts de tous pour élargir leurs premiers gages d'indépendance, ce qui fut réalisé pour le Lieu, comme pour les autres bourgs et villages intéressés, par lettre souveraine d'Amédée VI du 28 décembre 1371, exemptant les habitants de la seigneurie des Clées des péages que prétendaient prélever sur l'entrée des marchandises dans leur territoire, les fermiers et grands vassaux du comte de Savoie.

Enfin, de 1390 à 1396, la constitution de la ville et communauté du Lieu de dom Poncet est attestée par une série d'actes, entre autres dans une régularisation des prestations militaires des habitants et de leur droit de refuge au château des Clées, intervenue en 1396, nous apprenant que cette commune avait en tête de son administration :

1° Deux recteurs ou gouverneurs, Jean Simon et Pierre Hostoz.

2° Six notables ayant titre de prud'hommes : Jean de Fonte, Jean Pittet, Martin Estaqueaz, Reymond Meunier, Jean Aubert et Pierre Meystre.

Quelques années auparavant, en 1382, les habitants du Lieu signèrent en faveur de l'abbaye de Joux une reconnaissance de taillabilité, et en 1393 une libération de contributions et levées de gages qu'exigeaient auparavant les officiers des Clées, en compensation de la charge de surveiller et garder la frontière. Nous ne pouvons énumérer tous les noms qui apparaissent dans ces actes ; un grand nombre sont encore représentés par des familles du pays, dont plusieurs dans nos communes vaudoises, hors de la Vallée : les Bron, Bussy, Mermet, Roy, Pittet, Meunier, Martin, Vulliet, Vuinet, Renaud, Mestre, Rouffet ou Ruffy ou dans la Vallée même : les Simond, les Goy, les Reymond, les Meylan, les Lugin, les Aubert, les Maréchaux ; quelques noms, par leur physionomie ou leur tour-

nure, révèlent une provenance franc-comtoise ou savoyarde ; parmi les premiers, les Abissare, les Vacheron, les Languetin, plus tard les Fumaz, d'autres dérivent de désignations locales de la Savoie : les Dusillet, les Lugrin. Ces derniers les tenaient vraisemblablement du bourg et port de Lugrin, — Chablais, — ou de la famille noble de ce nom, à l'écusson d'azur ceinturé d'argent.

Les Lugrin devenus nombreux dans la commune du Lieu, dont ils sont bourgeois, défrichèrent et possédèrent pendant bien des générations, — jusqu'au dix-septième siècle, — les domaines, aujourd'hui étivages, du Pré Gentet ou y voyait encore, il n'y a pas très longtemps les mesures ou emplacements de cinq maisons qui furent habitées par eux.

Un fait à relever est l'existence simultanée, dans les diverses régions du Jura et dès les temps les plus anciens, de familles portant mêmes noms, se perpétuant dans les mêmes vallons c'étaient les gens du terroir, montagnards de sang et d'âme, bras robustes, cœurs solides, appropriés à percer les lieux impraticables, à éclaircir la forêt et à transformer les sauvages aridités en pâturages verdoyants.

Avec ceux de la Vallée de Joux, ou même avant, les Aubert y travaillaient dans le Grandvaux, Jura français, dans les défrichements de la chartreuse d'Oujou — Arzier — et le long du pied du Jura, de Lignerolles, les Clées, Baulmes, Grandson.

De même, la présence des Renaud, des Roz, — variante du nom de Roy, — se retrouvent de Saint-Cergues à Romainmôtier.

La famille Goy appartenait à l'ancienne population d'un vallon voisin, issue de ces serfs du seigneur Vico de Cicon, Haute-Bourgogne, qui fuyant l'oppression de leur maître, vinrent chercher la protection du monastère de Romainmôtier, vers l'an 1100, colonisèrent Vaulion et les environs et dont par la suite, une partie vint s'établir au Lieu parmi les familles que nous avons citées au nombre de ses premiers habitants, il peut s'en trouver provenant de la même origine, vraisemblablement dans les Reymond, qui paraissent issus de diverses souches ayant pris successivement ce nom et

que, très anciennement, on retrouve aussi autour de Romainmôtier, à Vaulion, Orbe, etc.

De toutes les familles existant actuellement à la Vallée, les Piguët, — en patois Peguet, — seraient la plus anciennement établie sur notre sol, au Lieu certainement avant le milieu du quinzième siècle, peut-être parmi les premiers immigrants qui construisirent ce village, mais tout d'abord, paraît-il, dans la Combe des Amburnex, où dès 1264, les habitants de Longirod, du Pessey, de Bassin — des Cathélaz, des Christinet, des Peguet ou Pegay, et d'autres — élevèrent des bâtiments, vacheries et habitations, à la Combe au Sourd, au Gachet, aux Manets et plus loin en Rimoux, actuellement la Riondaz, hameaux habités pendant deux cents ans environ, qui furent abandonnés et tombèrent en ruines, ensuite de la dépopulation qui suivit les guerres de Bourgogne³.

Quoique nous n'ayons pas de preuve documentaire à ce sujet, nous pensons que les Meylan, les Simond... et la plupart des premières familles qui fondèrent la communauté du Lieu et le village, auraient pu revendiquer aussi leur origine jurassienne qui en vaut bien une autre.

La présence au Lieu dès les origines de ce village, des Aubert, des Meylan, des Piguët, répond péremptoirement aux personnes qui, avec trop de facilité, on ne sait pour quel motif, en vertu de quels fondements, prétendent attribuer leur origine dans la Vallée, à des familles de réfugiés français de la Réforme⁴.

³ De semblables établissements doivent avoir existé le long de la même vallée, qui servait de passage entre les abbayes de Saint-Claude et d'Oujou et celle de Romainmôtier, dès le Pré de l'Haut à Saint-Cergues. vers 1830, des ouvriers bûcherons découvrirent sur l'emplacement d'un de ces anciens chalets, à la Bassine, le foyer d'une vaste cuisine et dans une petite voûte taillée dans le roc, un verre bien conservé sur lequel étaient gravés les noms du Christ et de la Vierge. (D'après Lucien Reymond.)

⁴ Ces mêmes noms de famille peuvent se rencontrer, il est vrai, en dehors de notre pays. La présence de Jacques Aubert, *de Vendôme*, écrivain et médecin, réfugié à Lausanne vers 1570, c'est-à-dire longtemps après, ne saurait infirmer les faits bien établis.

Mentionnons ici une particularité très curieuse des mœurs familiales d'alors, dans la population de nos montagnes, qu'expliquent le régime fiscal sous lequel elle vivait, et les conditions d'indivision de propriété et de transmission directe attachées à la forme de l'abergement, le seul mode de concession immobilière usité à cette époque ; les individus qui se séparaient du patrimoine et du foyer perdaient le droit de succéder à l'abergement t paternel ; pour le perpétuer à leur descendance, ils s'établissaient sous le même toit, se mariaient et créaient famille sans quitter la communauté domestique ; les filles y attiraient leurs maris, surtout si elles n'avaient pas de frères, de sorte que les familles de douze, quinze, vingt membres et même plus étaient la règle et réunissaient l'intégralité des générations vivantes, issues d'un même aïeul. C'étaient de vrais clans qui, parfois, se perpétuaient sous un même nom patronymique, bien que ce nom fût éteint ou tombé en quenouille.

Ensuite la réunion en une même exploitation agricole, ou même en un seul ménage, offrait cet avantage de répartir une même charge de redevances sur un plus grand nombre de têtes. Les prestations féodales étaient tablées non sur l'individu, ni sur le couple conjugal, mais sur le foyer, la maison, l'ensemble des personnes constituant un ménage ; ainsi l'on trouvait moyen de rendre plus légers. les cens, dîmes, terrage, focage, tailles, corvées, subsides et contributions de tout genre qui alimentaient le trésor souverain. Toutefois la perception distinguait entre certaines inégalités de position et de fortune, ainsi une habitation *à frête*, c'est-à-dire ayant jour sur deux faces opposées, sous les deux pans d'un même toit, étaient relativement plus imposées qu'une *caborne*, soit une demi-maison ou portion adossée à un autre corps de bâtiment.

On ne peut douter que cette circonstance de maisonnées nombreuses n'ait eu des conséquences immédiates et majeures sur la vie, le développement, l'éducation en général ; une organisation semblable offrait des difficultés et des dangers qui ne pouvaient être évités que par beaucoup d'activité ; une discipline intérieure et une vie de famille intense étaient d'autant plus nécessaires que les

autorités et les responsabilités se multipliaient. D'autre part il est bien évident que c'est à cette agglomération de bras, travaillant en commun, dans une limite déterminée, que les bois et les landes incultes de la Combe du Lieu et des régions montagnardes doivent leur rapide défrichement.

Nous avons fait allusion aux changements de noms qui se produisaient fréquemment dans la suite des générations. Il ne faut pas ignorer que la transmission et la fixité de ces premières désignations de maisons ou de familles reposaient sur de bien faibles garanties ; chacun étant libre de modifier son nom était exposé aussi aux déformations que la fantaisie ou l'humeur du public pouvaient lui faire subir. Parmi les signatures d'actes, qui nous sont parvenues, il s'en trouve qui sont manifestement des sobriquets⁵, le surnom du fils prévalait parfois sur le nom laissé par le père, et il paraît certain que des prénoms, par transmission de père en fils, sont devenus noms de familles⁶, le métier exercé par un artisan passait dans le nom de sa postérité⁷, les diverses formes latines, romandes ou germaniques d'un même nom s'employaient indifféremment pour la même personne, variaient suivant les lieux et les milieux et, surtout, l'orthographe était inconnue ou fort négligée.

Les substitutions de noms de famille bien constatées, ne sont pas rares ; c'est ainsi que les Valloton de Vallorbes sont une seule et même descendance que celle qui portait le nom de Develey il y a quelques siècles ; que les Francfort, dont une branche a habité le Bas-du-Chenit vers 1620, sont actuellement les Matthey ; que les Perrod⁸ qui fondèrent le hameau des Vifourches, prirent plus tard le nom de Meylan ; enfin, après avoir comparé les diverses séries de noms qui figurent dans les pièces écrites du temps, on est obligé

⁵ Les Bicanillon, Sibillon, Frisaz, Turbillet ...

⁶ Les Simon, Reymond, Aubert (forme d'Albert), les Nicole et Nécoulaz, dérivés de Nicolas.

⁷ Les Meunier et Maréchaux, dont la signification n'a pas changé ; les Escoffey, tanneurs ; les Fornaraz, fournisseurs ; les viaudon ou Vioudoz, charcutiers ; les Corni, corneur ou crieurs publics, etc.

⁸ A L'Abbaye Perraux, au Chenit Perraud ou Perroud.

d'admettre que plusieurs familles se sont alliées ou associées à l'une d'elles en adoptant son nom à l'exclusion du leur. Il y a beaucoup de raisons de penser que les Dusyllet, les Naquicion, les Villiards, les Turbillet se fondirent en une seule famille de Reymond, ce qui expliquerait les nombreux essaims et les ramifications multipliées de cette famille, tant à la Vallée qu'à l'étranger, et qui compte des bourgeois dans nos trois communes. Il en est même qui sont bourgeoises des trois à la fois.

Cette diversité d'origine de la famille Reymond serait-elle aussi la cause des combinaisons portées dans l'écu de ses armes, écu d'une fière allure, où les quartiers d'azur et d'or, de gueules et d'argent entrouvrent des perspectives de grandeurs écroulées : l'aigle et le lion, empire et royauté, s'il vous plaît ! ... et l'imagination a bientôt fait du chemin ; c'est pourquoi, une fois pour toutes mettons-nous en garde contre tout emballement, sinon vous verriez les Reymond s'apparenter aux comtes de Toulouse, les Capt à la dynastie de France, les Odemars à la lignée des califes.

Au fait, les Reymond sont autant et peut-être mieux que cela : que de vies utiles quoique modestes, que de carrières bien remplies depuis Reymond, le seizième abbé de Joux (1320), à l'éminent artiste qui vient d'immortaliser par son ciseau, le sacrifice de notre héros vénéré, Davel.

Pendant que nous sommes à feuilleter l'armorial, arrêtons-nous aux articles intéressant quelques familles que nous venons de citer, car toutes n'ont pas laissé ou possédé des écus blasonnés.

L'écusson des Meylan porte en champ d'or fasce d'azur, au chevet un oiseau aux ailes éployées et en pointe le bars ou poisson héraldique émaillé d'azur. L'oiseau est-il un milan, le poisson un merlan et le nom de tous expatriés, prit son nom de la profession qu'elle exerçait, et nous nous souvenons d'avoir vu l'écusson au marteau, sculpté sur une porte, aujourd'hui démolie, d'une ancienne maison, située dans la partie du Sentier où s'établit, vers 1600, Antoine Maréchaux un des premiers habitants de ce village.

Nous atteignons la fin d'une première période de notre colonisation de La Vallée et de la fondation d'une première commune, — ville et communauté du Lieu de dom Poncet, — petit bourg tout moyen âge, groupé pour sa sécurité en un seul centre d'habitation et d'exploitation, peuplé d'hommes relativement libres, ayant leurs franchises et même quelques privilèges, entre autres celui de porter des armes en qualité de gardiens de la frontière ; ayant leurs recteurs, leurs prud'hommes, leurs assemblées délibérantes au poêle de quelque auberge primitive, leur chapelle construite avant 1450 et desservie par un chanoine, leur moulin qui, faute d'eau, ne tournait que par exception. Livrés à l'agriculture et à la vie pastorale, ils avaient au milieu d'eux quelques artisans, un petit commerce local, l'ordre de choses en commun indispensable à toute vie sociale. Petit monde d'activité paisible, république en miniature, promesse pour l'avenir.

Mais cette prospérité naissante devait être brusquement interrompue ; les ambitions et les chicanes des grands de ce monde, viennent trop souvent jeter le trouble et la ruine au milieu des petits. Charles de Bourgogne donnait ombrage à ses rivaux couronnés, Louis XI soulevait les Suisses contre lui, les armées s'ébranlaient ; le duc de Savoie, souverain du pays, lié par des intérêts et des traités au duc de Bourgogne, fut entraîné dans cette guerre ; il fallait courir aux points menacés, les gens du Lieu devaient tant d'hommes au château des Clées et durent sans doute verser leur sang pour cette cause. Ils furent vraisemblablement enveloppés dans le massacre de la garnison des Clées en octobre 1475.

L'histoire locale fait silence sur cet épisode néfaste ; on sait seulement qu'à la suite de cette guerre la population du Lieu fut réduite des deux tiers. — Vers 1400, la ville du Lieu comptait 37 chefs de familles, ce nombre était tombé à 13 en 1483. — On comprend qu'après la disparition des hommes jeunes et vigoureux et dans les conditions d'isolement et de rudesse du climat, des veuves et des orphelins aient abandonné la haute montagne pour se rapprocher des villages nombreux du bas pays. Beaucoup de

noms de famille, dont quelques-uns se retrouvent encore dans les communes vaudoises qui nous environnent, disparurent alors de notre vallée.

La Vallée, écrit M. de Gingins dans ses annales de l'abbaye de Joux, eut beaucoup à souffrir du passage incessant de la soldatesque italienne et ne put échapper à la famine et aux maladies pestilentielles qui désolèrent les populations vaudoises à la suite de cette guerre impie et antinationale.

Avec cet appauvrissement de population et de force succéda une aggravation de charges ; l'issue malheureuse des guerres de Bourgogne pour la maison de Savoie l'obligèrent à d'énormes sacrifices auxquels tous les sujets durent participer. A cet effet, un impôt général, ou giète, fût prélevé sur tout le pays de Vaud à raison de 14 sols par feu.

Cet état calamiteux provoqua dans la communauté paisible et travailleuse, une disposition d'esprit qui se trahit par des événements absolument insolites, précédés par l'arrestation d'Etienne Aubert et de Nicolas Richard, et du mystérieux procès d'hérésie, dont ils étaient accusés ; on ne connaît pas le jugement ni le fond de cette affaire, mais seulement que le premier de ces prévenus mourut en prison à l'abbaye, avant de connaître son acquittement.

Dans le même temps (vers 1480), à la faveur de divers conflits soulevés entre l'abbé de Joux et le châtelain des Clées représentant le duc de Savoie, les habitants du Lieu crurent le moment venu de tenter avantageusement une résistance aux réclamations fiscales faites par l'abbaye de Joux ; les recteurs Jaques Piguët et Claude Meylan, au nom de la communauté, s'opposèrent au paiement de la contribution de guerre entre les mains de l'abbé. Le conseil de Moudon, appelé à juger cette contestation, prononça en leur faveur, les déclarant gens du duc, et fit porter les habitants du Lieu, au rôle de cotisation des vassaux directs du prince (1482). Au fond, il ne s'agissait que de déterminer si les gens du Lieu paieraient ce subside extraordinaire à l'abbé ou au duc, et ce succès leur fût un piège ; la communauté se crut autorisée à refuser les prestations,

tailles, corvées, etc., qu'elle avait toujours acquittées au couvent. Cette fois, l'abbé de Joux, appuyé de tous ses titres eut gain de cause et les contribuables du Lieu condamnés sur tous les points, le 10 mai 1488, devant la haute cour réunie à Chambéry, sous la présidence souveraine du duc Charles de Savoie.

Les habitants du Lieu, se prévalant de la sentence du 3 janvier 1483, et du laps de temps écoulé sans que les abbés eussent usé de leur droit, furent aussi irrités que surpris de ce jugement ; les plus hardis formèrent le complot de s'opposer, même par la force à son exécution ; en effet, dans un guet-apens prémédité, l'abbé Jean de Tornafol qui se rendait à Cuarnens avec une suite de quelques familiers, fût arrêté au col de PétraFélix, descendu de son cheval et maltraité ; ses agresseurs armés et furieux l'entraînèrent de force au village du Lieu et, sous menace de mort, lui arrachèrent le serment de livrer la sentence ducale ainsi qu'une déclaration les affranchissant de la taillabilité.

Rendu à la liberté, Jean de Tornafol protesta contre cette violence ; à cette insurrection ouverte et devant les conséquences qui pouvaient en résulter succéda un moment de stupeur, un retour de calme imposé par la situation, car une répression qu'on sentait méritée aurait consommé la ruine de la communauté ; pour épargner les innocents autant que pour éviter un désastre, l'abbé consentit à soumettre sa cause au jugement impartial d'arbitres communs, choisis par les deux parties, et d'un commun accord les neuf arbitres désignés se réunirent au château de La Sarraz. Au point de vue des redevances, prestations et frais de procès à payer, et tout en confirmant les droits de l'abbé déjà reconnus, la prononciation arbitrale du 20 juin 1488 fut relativement modérée ; mais, considérant que l'attentat contre la personne de l'abbé, qualifié de sacrilège, réclamait une réparation exemplaire et publique, les arbitres condamnèrent les coupables à faire amende honorable, c'est-à-dire, selon la coutume du temps, à se rendre en procession à l'abbaye, tête nue, en chemise, un cierge allumé au poing et prosternés de-

vant l'autel de sainte Marie-Madeleine du Lac, à lui demander grâce et merci.

Cette sentence, rédigée en latin, promulguée en langue vulgaire, fut ratifiée sous serment réciproque et exécutée à L'Abbaye le 22 juillet suivant, jour de la fête patronale du Lac, devant une affluence de témoins et de curieux qu'avait attirés cette humiliante cérémonie.

Bien lentement le village et la population du Lieu se relevèrent de leur fâcheuse position. Pendant les quelque cinquante ans qui suivirent, les progrès furent moins rapides qu'auparavant ; le fait saillant qui apparaît dans cet effort de reconstitution est l'extension que les gens du Lieu donnent à la colonisation en élevant des granges ou mazots dans les parties les plus éloignées de leurs domaines. Cette pratique de diviser leur exploitation sur divers points et de suivre les troupeaux, suivant les saisons, dans les pâturages plus élevés, facilita grandement leur travail, donna plus de valeur à leurs terres et de nouveaux centres de population ; c'est ainsi que Jaques Piguet acquit des terres en Sécheye, les Perrod et Meylan, aux Vifourches, où leurs granges devinrent par la suite des habitations fixes et les premières maisons de ces localités. Cette impulsion nouvelle fut favorisée par l'arrivée de quelques familles franc-comtoises des villages frontières, qui vinrent se greffer sur la population primitive.

Vers 1480, Vinet Rochat, de Villedieu, paroisse de Rochejean, vint s'établir à l'abbaye de Joux, avec ses trois fils ; il obtint de l'abbé Jean Pollens, concession du cours de la Lionnaz, pour y construire moulins, forges, battoirs et l'établissement de hauts fourneaux, plus l'acquisition d'un domaine avec droit de bâtir, pâturer, couper les bois. *L'acte* d'abergement est daté du 28 janvier 1481.

Cette famille séjourna à L'Abbaye pendant un demi-siècle environ ; y construisit des usines et peu d'années après son arrivée, Vinet Rochat mourut fort vieux et fut enseveli dans l'église du couvent ; en 1524, deux de ses fils ou petits-fils Jean et Jaques Rochat, obtinrent de l'abbé de Joux, Claude d'Estavayer, avec la

concession des entonnoirs de Bonport, les terres situées aux Charbonnières, que les Vallorbiers avaient déboisées pour faire du charbon ; ils élevèrent la première maison de ce village où leur vocation industrielle ne se démentit pas ; tout en cultivant ce territoire, ils jetèrent les fondements des usines et moulins qui s'y sont succédés. De 1550 à 1560, ils devinrent propriétaires des domaines de Champ-du-Port et de Sagne Vuagnard, s'y établirent et furent ainsi les fondateurs d'un second village, le Pont, où ils devinrent aussi très nombreux et prospères. Ils le devinrent d'autant plus que les étrangers qui entraient dans leurs maisons et dans leurs intérêts en épousant leurs filles, prenaient le nom de Rochat et le léguaient à leurs enfants ; on a cité souvent ce fait, ancien de plus d'un siècle, d'une compagnie d'infanterie dont l'état nominatif ne comptait que des Rochat, «du capitaine au dernier tapin».

Industriels, cultivateurs et soldats, ils le furent excellemment : alors que les combiers étaient entièrement voués à la vie pastorale, ils nous dotèrent des premiers établissements industriels mus par l'eau et portèrent leur activité entreprenante dans d'autres centres, hors de la montagne. Nombreux aujourd'hui, ils marquent honorablement dans le mouvement général du travail et de la pensée.

Aussi l'écusson des Rochat, sobre dans son éloquence, porte une roue d'usine, or sur champ noir.

Pendant que les Rochat s'établissaient à L'Abbaye, puis aux Charbonnières, apparaissaient au Lieu les Fumaz, les Clites (1502) qui ne s'y sont pas perpétués, et peu après les Cart, noms qui se retrouvent encore dans les environs de Mouthe et de Foncine, d'où ces familles nous sont probablement venues.

Cette dernière famille, les Cart, dont l'écusson, — champ d'azur au croissant d'argent entouré d'étoiles, — semble une échappée sur le firmament, a donné au canton de Vaud le grand citoyen Jean-Jaques Cart, dont le nom figure dans l'histoire de notre indépendance à côté de ceux de Gleyre, de Monod, de Pidou, de La Harpe.

Enfin, on peut classer dans les familles de la Vallée antérieures à la conquête bernoise, celle des Nicole qui s'écrivait aussi Nicoulaz

ou Nécoulaz, — forme patois et forme française, — différence qui explique l'existence simultanée de deux rameaux : les Nicoulaz, encore représentés dans la commune des Clées, et les Nicole. Les familles de ce nom habitant notre pays ne sauraient, à coup sûr, prétendre à une origine commune, par le fait que le prénom de Nicolas, d'où provient le nom de Nicole, est de tous les pays et de tous les temps ; il en est de même de noms de famille de notre pays : les Jaques, les David, les Simond,... etc.⁹

Les écussons différents, attribués à deux branches de nos familles Nicole, qui n'ont de commun que la source mythologique à laquelle ils ont emprunté leur symbole, semblent une démonstration de ce fait : l'un d'azur à la sirène d'or, l'autre, champ coupé d'azur et d'argent portant le phénix qui renaît de ces cendres.

Pour les montagnards de la Vallée le seizième siècle s'était ouvert dans une sorte de marasme ; chaque ordre d'intérêt semblait se mettre en garde dans l'attente d'un péril encore mal défini ; l'abbaye de Joux se cramponnait à ses prérogatives, les habitants défendaient leur place au soleil et le châtelain des Clées administrait les droits souverains en ménageant les susceptibilités des uns et des autres.

En novembre 1535, les Combiens eurent un premier avertissement des événements qui se préparaient ; une troupe de Suisses, de Bienne, Landeron et du littoral des lacs, allant au secours de Genève assiégée, sous la direction de Wildermuth, Baillod, Erhard de Nidau longèrent tout le Jura jusqu'à Saint-Cergues, bivouaquèrent dans la Combe du Lieu, et le lendemain surprirent et battirent un corps de Savoyards au-dessus de Gingins.

Cet épisode de l'intervention des corps-francs Bernois et Neuchâtelois, fut le prélude de la conquête du pays de Vaud l'année suivante et la clôture de l'époque que nous venons de parcourir.

⁹ Un seul prénom porté par des individus sans rapport entre eux, peut avoir donné naissance à plusieurs familles de même nom, mais qui ne sont nullement apparentées.

EPOQUE DE LA RÉFORME ET DE LA DISCIPLINE BERNOISE

Les familles venues à la vallée de Joux pendant le temps des persécutions.

Les traces de l'esprit public et des sentiments qui dominaient au moment du grand changement d'économie politique et religieuse qui s'accomplissait, sont rares et à peines appréciables. Le peu que nous en savons, pour ce qui concerne notre population du Jura, suffit pourtant pour nous convaincre que les temps étaient mûrs, qu'elle était préparée et appelait en secret les réformes apportées par l'irrésistible mouvement des esprits et des consciences.

Dès 1536, le nouveau régime des Bernois exerçait la surveillance et la haute main dans la transformation du pays ; mais en se substituant à l'ancien souverain dans toutes ses obligations comme dans tous ses droits, il inaugurerait un nouveau système et préparait un épanouissement plus général de la colonisation de la Vallée. Il fit appel aux industriels et aux financiers que pouvait attirer l'exploitation d'un pays encore vierge, il accueillit les religionnaires que chassaient de France les persécutions et les travailleurs de tous les environs qui s'employaient à abattre les bois, à faire du charbon et à défricher.

A côté de son activité purement administrative, Berne étendit son autorité dans le domaine religieux et confessionnel : «Comme nous sommes vos souverains seigneurs, vous êtes nos sujets, vous serez réformés comme nous voulons l'être nous-mêmes». Ainsi la puissante République réunissait dans sa main deux pouvoirs jusqu'ici bien distincts.

Poussés par les événements de l'époque, plusieurs milles, quelques-unes chassées de France par l'intolérance, furent accueillies au pays. Ce sont elles qui, sans modifier sensiblement le caractère physique de notre population, apportèrent plutôt l'élément constitutif de notre caractère

intellectuel, religieux et moral ; imprégnées de l'esprit d'affranchissement qui protestait contre le papisme romain, elles ont introduit des connaissances, une discipline, des besoins de liberté et de justice qui se faisaient jour dans ce temps de renaissance et d'évolution religieuse. On peut juger de l'influence intense exercée par l'esprit huguenot et du résultat décisif obtenu par la pression officielle et l'ordre légal, dans les familles, dans les mœurs publiques, au sein d'une population isolée, faible et qui du reste ne songeait pas encore à s'y soustraire.

Et cela fut tout à son avantage ; l'abbaye de Joux qui, jusque-là, n'était qu'un cloître bien fermé, devint la résidence d'un premier pasteur, Hugues de Mâline, un refuge pour les persécutés, un foyer de vie religieuse ; le Lieu, communauté limitée, un centre d'expansion, et la sauvage Vallée, encore déserte jusqu'au fond du Chenit, un champ de travail et d'active exploitation.

Peu avant la domination bernoise, de 1530 à 1536, Pierre Guignard arrivait de France, par Foncine, avec sa très nombreuse famille et s'établit au Lieu ; en 1560, les Guignard construisirent une maison sur les pâturages qui sont au nord-ouest de ce village, et vers 1590 une branche de cette famille vint habiter Groenroux, puis une autre à Vaulion dont ils devinrent bourgeois. Dès lors ils se sont répandus dans nos trois communes dont ils sont également bourgeois.

Pour ne rien omettre mentionnons l'avis, — qui pour quelques personnes a passé à l'état de conviction, — que cette famille, par ses origines, pouvait se rattacher aux Guignard de Saint-Priest, famille de magistrats, habitant Grenoble, anoblie sous les rois de France Louis XIII ou Louis XIV. Un intéressé nous a communiqué les armoiries de cette maison.

Avec les Bernois arrivèrent tout d'abord Guillaume Gaula, venu vers 1536, nous apprend un document écrit, de Bevaix, comté de Neuchâtel¹⁰, vraisemblablement avec ces auxiliaires de Bienne, Neuchâtel, Boudry, etc., qui accompagnaient les conquérants et les précédèrent en offrant leur secours à Genève, et dont plusieurs demeurèrent dans le pays.

Guillaume Gaula trouva son avantage à s'établir dans la Vallée et devint, très probablement le père des Golaz de L'Abbaye et des Golay du Chenit.

En 1560 les Golaz devinrent acquéreurs d'une partie des terres du couvent, qui étaient en liquidation ; les Golay, mentionnés dans de très anciens actes sous le nom de Gaulle, autrement dit Golay, étaient établis au Chenit, d'abord comme ouvriers ou bûcherons, puis comme abergataires, à la fin du seizième siècle ; Glande Golay et Jean Golay, — appelés Bessey, sans doute parce qu'ils étaient jumeaux, — s'établirent, le premier dans un de ces grand mas de territoire, tenant de la rivière de l'Orbe au Risoux et comprenant par la suite les Golay de devant la Côte et ceux de chez le Chirurgien, et le second au Sentier et au Crêt-chez-la-Veuve, un autre abergement de même importance. De ces deux branches descendent les Golay du Chenit ; cette famille devenue très nombreuse a donné un large tribut à l'émigration ; en 1802 David Golay, du Bas-du-Chenit, s'expatriait avec sa nombreuse famille dans le nouveau monde ; s'étant rencontré avec d'autres émigrants compatriotes, des Dufour et des Morerod, ils fondèrent dans l'Indiana la Nouvelle-Vevy, aujourd'hui ville prospère et chef-lieu de comté. — Les Golay y sont assez nombreux.

Parmi les Combiens, chacun, sait que les Golay aiment les petits oiseaux, non pour les mettre à la broche, mais pour les voir, les soigner, les entendre ; affaire d'intimité ou d'affinité, on trouve

¹⁰ Une ferme, dépendance de l'ancienne chartreuse de la Lance, entre Concise et Vaumarcus, porte encore le nom de Prise Gaula.

chez les Golay nombre de serins, de zizelets, de restolets, et certes ! ... il s'en trouve un charmant exemplaire dans leurs armoiries¹¹.

Presque en même temps que les Gaula, les frères Gabriel et Michel Bertet, Français, et qui se rattachaient peut-être aux premiers réfugiés pour cause de religion, après avoir séjourné quelque temps près de Cossonay avant d'habiter la Vallée, vinrent de Genève à L'Abbaye et s'établirent dans la localité appelée Saint-Michel, située au-dessus du village. Vers 1544, ils succédèrent aux Rochat, comme concessionnaires du cours de la Lionnaz et des usines.

C'est ensuite de ce dernier établissement qu'ils adoptèrent le nom de Berney et dans l'écusson qu'ils se consacrèrent l'ours et les couleurs bernoises.

Plus tard cette famille devint propriétaire aux Bioux, y construisit, s'y fixa pour y devenir nombreuse.

Dans la seconde moitié du siècle, de 1560 à 1580, apparaît à L'Abbaye, pour la première fois, le nom de Audemars, si répandu aujourd'hui. Cette famille quelque temps auparavant était venue chercher un refuge à Genève, où des recherches récentes¹² ont fait retrouver quelques inscriptions qui attestent leur présence dans cette ville et en même temps à L'Abbaye, entre autres celle-ci :

¹¹ A ce sujet qu'on me pardonne une petite indiscretion : un de mes nombreux homonymes possédait aussi le sceau de la famille ; un jour qu'il s'en servait devant moi, je constatai qu'une main profane avait limé et gravé la pointe de l'écu, afin de remplacer l'oiseau patronymique par des initiales. Vous allez penser que c'était la pudeur de trahir une préférence trop prononcée, bien qu'elle soit innocente et légitime ? c'est possible, mais dans l'idée qu'il y entraît quelque autre sentiment moins désintéressé, je dirai à mes chers confrères et cousins : Il ne faut pas que cela vous offense, regardez nos confédérés des bords de l'Aar qui s'appellent crânement des *mutz*, ils ont identifié l'ours, cette bête élégante et mirifique, avec leur caractère national, avec tout ce qu'il y a de plus excellent au monde, et les Berney ont été du même avis, ainsi que nous allons le voir.

¹² Aux archives du Refuge.

«Jacob Audemars de l'abbaye de Joux, a eu comme fils Abel Audemars habitant Genève, qui s'y est marié avec Jeanne fille de Noël Moillet, d'Arrache près Genève, le 18 février 1617». Un autre Audemars, ou plutôt Odegar, venu de Pont-Charras, Dauphiné (Isère), faisait partie, en 1600, du conseil des Deux-Cents de Genève.

On a donné aux Audemars de la Vallée, — qui ont aussi écrit leur nom Odemars, — pour lieu d'origine, la Chapelle, village du Dauphiné ; plusieurs localités de ce nom existent dans les Hautes-Alpes et l'Isère, de sorte qu'on n'est pas fixé à ce sujet¹³, Par contre nous savons que cette famille est encore représentée dans plusieurs départements du midi de la France.

Vers 1590, Jacob Audemars de L'Abbaye sous-bergea une propriété dite «Chez Perroud», Devant la côte, au Chenit. Un dernier et seul survivant du nom, à la Vallée, André Audemars, quitta cette propriété pour venir s'établir, en 1660, Derrière les Grandes-Roches et resta la souche unique de la famille suisse de ce nom, et des rameaux qui en sont issus.

Dans l'écusson des Audemars, une colombe prend son vol vers quelque tour crénelée ; cette famille n'a-t-elle pas réalisé l'allégorie de ses armes le jour où, fuyant l'oppression elle vint chercher la paix et un abri dans nos montagnes ? L'histoire se répète chaque jour ; dans quel foyer l'heure des périls et des revers n'a-t-elle jamais sonné ? pour qui l'oiseau de l'espérance n'a-t-il jamais ouvert ses ailes, au-dessus des étoiles, vers le suprême refuge que réclament toutes les détresses.

Genève était le point de départ d'immigrations plus ou moins constantes, sur le sol de la Suisse ; avec les proscrits pour la vérité, la vérité se répandait et les idées nouvelles ; avec les hommes actifs et entreprenants, la prospérité semblait suivre leurs pas. En même

¹³ Deux de ces localités entre autres ont été attribuées comme lieu d'origine, 1° La Chapelle en Vercors, entre Die et Grenoble ; 2° La Chapelle, petite localité près de Saint-Jaques en Valgodemar (Gap), Hautes-Alpes.

temps que les familles déjà mentionnées, arrivèrent aussi à L'Abbaye, les Rigaud et les Dunant d'origine genevoise, les Herrier d'Aubenton, les de Hennezel et les Francfort, Français aussi, mais déjà établis à Vallorbe, qui paraissent avoir dépensé utilement leur expérience et leur argent en fondant des usines sur divers points de la Vallée, de Bon Port au Brassus, et même au fond du Bas-du-Chenit. D'autre part les agriculteurs s'établirent aussi autour de l'ancien couvent qui devint rapidement un village ; à côté des noms qui sont demeurés et perpétués jusqu'à nous, les Rochat, les Golaz, les Berney, les Cart, les Guignard, L'Abbaye a compté parmi ses habitants des Vincent, des Grenier, des Thiébaud, des Birovin, des Languetin, dès lors disparus. Aussi L'Abbaye acquit bientôt assez d'importance pour devenir une commune distincte et l'année 1571 le partage et la séparation s'accomplirent avec la communauté du Lieu. Cette dernière s'étendait jusqu'à l'extrême limite du territoire de la Vallée, toute la rive gauche de l'Orbe et du lac ; ensuite des réserves de souverainetés reconnues au Seigneur d'Aubonne sur la partie méridionale du territoire rive droite, la commune de L'Abbaye ne dépassait pas l'extrémité occidentale du lac. Peu après le territoire réservé devint la petite seigneurie du Brassus, et les grands alpages de Bursins, de Burtigny, etc. dépendant d'autres communes vaudoises.

Pendant que La Vallée, versant oriental, recevait une partie de sa population par l'intermédiaire de l'ancienne Abbaye, la communauté du Lieu, elle aussi, recueillait de nouveaux arrivants. De 1540 à 1550, Michel Dépraz, un colporteur venu de Savoie, puis en 1560, deux familles françaises fuyant la persécution : les Mignot, qui s'établirent en Combenoire, puis au Sentier, et Pierre Lecoultre, qui débuta comme maître d'école et chantre d'église et reçut en récompense de ses services la bourgeoisie du Lieu. Un acte, en date de 1612, par lequel cette commune reconnaît à ses fils Pierre, Joseph-Jaques et Simon, la qualité de bourgeois, ne fait pas mention du lieu d'origine de cette famille. On a dit qu'ils étaient Briançonnais, qu'ils avaient aussi habité Tonnerre ; les recherches qui ont été

faites dans ces deux directions n'ont donné aucun résultat et ce point reste dans l'incertitude. Parmi les causes de l'insuccès de ces recherches, il faut compter l'incendie du Lieu en 1691, désastre irréparable qui détruisit le temple et les archives qu'il contenait.

Pierre Lecoultre, associé avec un gentilhomme réfugié à Orbe, Mathurin Courcul¹⁴, acheta un grand territoire au Planoz, Chenit, s'établit là avec sa famille devenue très nombreuse et qui se dissémina dans diverses localités.

Courcul revendit sa part, la partie de bise, au baron d'Aubonne ; elle a pris d'un propriétaire subséquent M. de Thomasset, le nom de Thomassette ; la famille Lecoultre a gardé longtemps la sienne, d'où la localité porte encore le nom de Crêt-des-Lecoultre.

L'étymologie de ce nom a été souvent discutée ; les uns la faisant dériver de culter, couteau ou coutre de charrue, de sorte que ce nom propre pourrait signifier cultivateur ou même coutelier, d'autres le font dériver de coudraie ou coudrier. L'armoirie attribuée aux Lecoultre, que nous possédons, semblerait confirmer cette dernière interprétation, un arbre — un coudrier — entre deux tours.

L'étymologie du nom de Mignot, qui doit être une forme ancienne du mot minotier, — voué à la manutention des céréales et des produits qui en proviennent, — ne paraît pas soulever la même indécision. Aussi l'écusson des Mignot, figure sur toutes les éditions de notre combourgeois, éditeur et libraire : une gerbe de blé ployant sous le poids des épis.

La famille des Mignot ne compte plus de descendants dans nos communes, en revanche les Lecoultre y sont nombreux.

Les localités voisines du Jura bourguignon nous ont envoyé pendant cette période, un bon nombre de défricheurs et de nouveaux bourgeois.

Jean et Nicolas Quat ou Cat, — les ancêtres des Capt qui furent les premiers habitants du Solliat vers 1560. Cette famille ayant

¹⁴ Pseudonyme de Courtecuisse, famille normande ?

modifié son nom, il n'est pas facile de savoir au juste le lieu de son origine ; on hésite entre le Crouset près de Nozeroy ou les environs de Mouthe. Ils avaient peut-être une parenté d'origine et de nom avec les Cart ; les Cat et les Cart sont encore représentés dans les communes françaises voisines de nos frontières.

La famille des Capt, bourgeoise du Chenit, est très multipliée à La Vallée et hors de ses limites.

Les Humberstet, qui apparaissent à la même époque, sont-ils un rameau d'une des familles déjà établies au Lieu, ou bien étaient-ils de nouveaux immigrants ? c'est ce que nous n'avons pu savoir.

Les Bezençon, originaires de Mouthe, acquirent en 1580 une propriété aux Esserts-de-Rive, d'où ils vinrent fonder au Solliat le groupe de maisons qui longtemps a porté leur nom ; le hameau, détruit par l'incendie, n'a pas été reconstruit, et la famille qui n'est pas éteinte n'a plus de représentants à La Vallée.

Les Chaillat, originaires des montagnes du Jura neuchâtelais, où ils sont retournés, ont habité le Solliat pendant plus d'un siècle, de 1570 à 1690 ; très nombreux. et disséminés hors de notre Vallée, ils sont encore bourgeois du Chenit, et de la Côte-aux-Fées.

Toujours de Mouthe arrivèrent, dès 1600, les Longchamp, qui ont fait de la localité des Queues leur résidence presque invariable.

Les Mouquin, entrepreneurs—maçons, de Savoie, établis au Pont, reçurent en 1690 la bourgeoisie de L'Abbaye, en récompense de leur travail consciencieux au temple de cette commune.

Enfin pour clôturer la série de nos anciennes familles bourgeoises, il nous reste à mentionner l'arrivée au Chenit, en 1725, d'Etienne Benoit, chassé du Vivarais par les dragonnades. «La famille Benoit est notre sœur cadette», écrit Lucien Reymond ; «épave de la guerre des Camisards» et de ses suites, elle apportait dans son écu de famille, larmes et fleurs sanglantes, un dernier témoignage de la France persécutée.

Etienne Benoit se fixa au-dessus du Sentier — les Places — où une localité voisine a gardé le nom de Combe-à-Etienne ; puis la famille vint s'établir sur le Crêt-de-L'Orient, où elle est encore re-

présentée ; la plus nombreuse partie de cette descendance a quitté La Vallée.

Les limites de notre travail ne nous ont pas permis de nous arrêter à des noms qui ont figuré temporairement parmi ceux de notre population, familles non bourgeoises mais qui ont habité et travaillé avec nous, puis s'en sont allées sans s'assimiler autrement que par des intérêts passagers, ou peut-être par des alliances féminines.

C'est particulièrement le cas de quelques-unes qui ont contribué au développement industriel de la contrée :

Jean Herrier, Français, concessionnaire du ruisseau et usines du Brassus dès 1555 ; de Hennezel, de Vallorbe, des scieries du Bas-du-Chenit, en 1630 ; de Isaac Francfort, verrier au Bas-du-Chenit, même époque ; de Jaquet, directeur et propriétaire des forges du Brassus.

De 1576 à 1684, la famille genevoise Varro, Jean-Baptiste, ses descendants, et leur gendre et beau-frère Abram Chabrey, seigneurs du Brassus, séjournèrent fréquemment dans ce village naissant, y construisirent l'hôtel, avec dépendance de la Lande, dont les Rochat, propriétaires actuels, furent les derniers fermiers.

Les dernières concessions domaniales sous le gouvernement bernois, marquèrent la fin des défrichements et de la colonisation agricole. Depuis longtemps, le génie industriel s'essayait dans diverses directions, le travail voulait élargir son domaine, et c'est pendant que le siècle des encyclopédistes et des abbés de cour s'éteignait dans le déchaînement de révolutions et de guerres sanglantes, que les paisibles montagnards du Jura soutenaient l'effort décisif qui devait fixer pour longtemps, dans notre Vallée entre autres, l'industrie horlogère et d'autres, qui lui sont similaires.

EPOQUE MODERNE

Un siècle d'émancipation et conclusion.

La transformation des anciennes organisations politiques et l'épanouissement d'un esprit d'indépendance et d'investigation dans tous les domaines, qui résultèrent de la Révolution, ouvrirent aussi pour notre Vallée une voie nouvelle, des conditions plus larges à la vie active ; l'extension des relations et des affaires, la multiplicité des entreprises de tous genres, des déplacements de personnes et de familles, en furent les conséquences premières ; l'émigration augmente, de même aussi l'arrivée d'une population plus ou moins sédentaire.

Des étrangers cherchant un refuge à La Vallée, ou poursuivant quelque but d'agrément ou d'intérêt, vécurent momentanément de notre vie, y prolongèrent parfois leur séjour pendant des années et même des existences entières ; une forte proportion se rattachait à l'élément industriel ; des apprentis, ouvriers ou employés venaient apporter leur concours au travail, acquérir les connaissances et la pratique de l'industrie locale. Le nombre est proportionnellement limité des étrangers qui se sont fixés définitivement, plus réduit encore celui des familles qui ont acquis la bourgeoisie d'une de nos communes.

Ces dernières se réduisent aux noms suivants :

Vionnet, Vaudois d'origine,

Dupuis, » »

Jäck, Wurtembergeois,

Muñoz-Léon, Espagnol, originaire de Huelva,

Fressineau, Louisianien,

Dido, Italien, Lombard,

Morel-Maréchal, Français jurassien.

C'est donc l'apparition d'une population flottante qui a caractérisé, depuis un siècle environ, l'augmentation du nombre des habitants et des

familles ; la société qui en est résultée a dû forcément modifier l'élan traditionnel imprimé par nos devanciers et, dans une économie nouvelle à bien des égards, changer sa direction et ses tendances.

Avec la suppression des entraves et des frontières qui délimitaient indéfiniment autrefois pays, cantons, communes, etc., avec le perfectionnement des moyens de communication, de transport, et les transformations du travail, du salariat, du commerce, l'élément cosmopolite a pénétré et agi toujours plus par ses apports, ses innovations, ses influences avantageuses ou funestes, aussi bien que par une immigration intense et ininterrompue ; de sorte que l'esprit national, les coutumes, les principes, les croyances reçues, la vie normale dans la communauté ou dans la famille, le but poursuivi comme étant l'idéal ont subi de redoutables assauts et forcément souffert de ces pressions sans cesse renouvelées, et qui, parfois, semblent irrésistibles.

Cette circonstance nous oblige à juger les choses qui ont fait notre état social, notre monde contemporain, avec une impartialité qui ne saurait être trop scrupuleuse ; mais reconnaissant pleinement ce qu'il y a d'admirable dans l'effort et l'œuvre accomplis au dix-neuvième siècle, nous ne pouvons quand même nous arrêter à la large part qui est entrée à notre actif, sans en constater les dangers, nous pouvons moins encore nous en dissimuler les déficits

Aujourd'hui autant que jamais, l'on peut se sentir pris de crainte, mais ce sentiment bien naturel et même salutaire doit être dominé, et le péril considéré en face ; pour une large part l'avenir est dans nos mains, plus encore dans une conception juste de la situation et de ses difficultés, et d'une ferme volonté d'arriver à bon port.

Il nous a semblé qu'ayant suivi par la pensée et par le cœur le long cortège de nos ascendances, depuis leurs origines lointaines aux noms qu'ils nous ont transmis, aux existences que nous tenons d'elles, à leur sang qui est notre sang, il serait d'un haut intérêt et d'une élémentaire prévoyance de pressentir où marchent les générations que nous voyons grandir, de porter un instant notre sollic-

tude à tout ce qui élève la famille, comme à ce qui peut encore assurer l'avenir des familles dans notre chère patrie. A grands traits nous voudrions présenter quelques idées, quelques vœux bien intentionnés qui seraient notre conclusion ; mais ce grave sujet ne touchant pas directement au but de ce travail, nous ferons de cette entreprise un article distinct, que nous serions heureux d'offrir au journal de la Société d'Utilité publique.

Maintenant que nous sommes rentrés dans la vie de nos préoccupations actuelles, de nos travaux et de notre entourage, jetons un dernier regard sur nos familles : sur celles qui n'ont plus à débattre et à résoudre les difficultés qui étirent les vivants.

Quand l'âme est saisie par l'impression intense de toutes les luttes et les passions qui se sont apaisées, de toutes les voix qui se sont tues pour ce monde, le respect fait taire les sévérités tardives que révèle la mort ; on voudrait ne retenir du passé que l'enseignement du bien, ne s'inspirer de ceux qui ne sont plus que pour les continuer dans ce qu'ils ont laissé de bienfaisant et de meilleur. Ne leur demandons pas conseil ou expérience pour nos créations modernes, il n'y entendraient rien ; pauvres de science, d'entreprises grandioses, d'innovations audacieuses, ils nous ont légué cependant une richesse plus précieuse, la liberté, — un patrimoine qui est le bien de tous, la patrie, — une couronne plus belle et moins écrasante que celle des rois, cette souveraineté dont tout bon citoyen réclame le privilège, dont fidèlement il accepte sa part en responsabilité et en dévouement, sachant que, comme ses pères, il sème pour les moissons à venir.

LA FAMILLE

sa situation actuelle et ses conditions d'avenir.

La famille, l'individu, la société sont les formes nécessaires sous lesquelles se manifeste et se perpétue l'humanité ; nous ne concevons pas l'homme sans père et sans mère, l'immense confraternité qui se survit et se multiplie indéfiniment a trouvé son origine dans la famille primitive, comme à l'heure même chaque famille existante est le commencement d'une humanité éventuelle ou future.

C'est la maison dans sa vie intime et familiale, qui est le laboratoire de la vie publique ; c'est par ses traditions, ses souvenirs d'honneur, par les tendresses et l'activité du foyer paternel, dans les chauds sentiments qui naissent du sein qui l'a nourri, que l'enfant grandit, allume son âme et devient quelqu'un. Jeune homme, citoyen, époux, chef de famille à son tour, flambeau de vie au gré du Créateur, il résume ce cercle infini qui ne se dénoue que pour se reformer et se multiplier sans cesse. La famille est par excellence l'école de la vie active, de la réciprocité sociale et du dévouement, le foyer des affections durables ; or il n'y a de dévouement et de réelle affection que parce que nous tenons à la destinée universelle des choses et sommes associés à une solidarité, à une responsabilité commune.

Transition entre le passé et l'avenir, anneau vivant rattachant l'individu à l'humanité, sanctuaire unissant la terre au ciel, la famille est d'ordre divin.

Aujourd'hui se pose une question pressante : le sens du bien accompli ou de l'œuvre à réaliser qui doit s'emparer du jeune homme, de la jeune épouse, puis des enfants, comme d'une obligation d'honneur, léguée par des aïeux qui leur sont personnellement inconnus, pour les bien-aimés qui leur succéderont, que peut-être ils ne verront jamais, ce sens du bien, ce désir de s'y conformer par principe, ont-ils conservé toute leur plénitude, leur efficacité, leur piété ? l'esprit public en éprouve-t-il encore la

bienfaisante influence, et le lien de la famille, gage de l'union dans la société, est-il demeuré inaltérable dans l'acception admise et dans la réalité ? Dans l'esprit chrétien dont se réclame notre civilisation, la question suppose de la part de chaque membre de la famille, — et par extension de toute la famille humaine, — un vouloir cordial et désintéressé, une consécration de ses forces et de sa vie à ses semblables, un but idéal qui embrasse le monde auquel nous appartenons ; une fois cette acception saisie dans sa largeur et dans ses conséquences, la réalisation de l'œuvre à accomplir n'a plus pour objet sa propre personne, mais ceux qui ont quelque espoir en vous ou quelque droit à votre affection ; l'émulation n'est plus l'ambition d'arriver premier, mais l'impulsion généreuse de se donner le plus complètement ; la discipline morale ne se réduit pas à une règle sévère à laquelle il faut se soumettre, mais devient une obéissance libre et voulue, un service qu'on offre de bon cœur et qu'on accomplit au plus près de sa conscience ; les biens reçus ne constituent plus avant tout une propriété, mais une délégation de richesses acquises dans un effort commun, dont le dépositaire doit fidèlement accepter le soin et la responsabilité pour le bien de tous.

Disons-nous que cette bonté-là, comme la vérité absolue, est inaccessible à nos possibilités terrestres ? Mais il s'agit moins de réaliser une sainteté, une charité, une justice parfaites que de faire le bien ; une fois, dans l'histoire, la perfection a resplendi sur la terre et c'est à Celui qui est resté notre divin modèle, que dans nos meilleures heures nous demandons l'inspiration et la volonté de suivre de bien loin la route qu'il a parcourue ; la lumière de son Evangile se voile-t-elle, que l'ombre du mal et de la souffrance s'étend sur nos foyers et dans nos âmes ; nous éloignons-nous du rayonnement de son amour, que bientôt la tiédeur paralyse nos impulsions généreuses et relâche les plus forts liens d'affection.

Ces nuages ont passé, orageux ou glacés, et n'ont pas épargné notre ciel moderne. Signalés comme des menaces, un commun besoin de sécurité et d'indépendance veut les ignorer, et la foule se complait et s'agit à la faveur de ce demi-jour : le seul souci de

gagner la meilleure place, d'assurer sa liberté, son plaisir, son succès, — fût-ce aux dépens de ceux qui sont moins bien partagés, — les préoccupations du bien personnel, ou de son petit cercle préféré, sont unis à tant de vertus honnêtes et de supériorités incontestées, à tant de perfectionnements et de progrès mondains, que dans cette confusion, on ne sait plus où s'arrête le bien, où commence le mal.

La place et l'influence de la famille dans la vie sociale que nous avons essayé de définir, n'est pas contestée et ne peut l'être : si cette influence devient nulle, ou semble malfaisante, c'est que l'intégrité de la famille a été méconnue, opprimée, ébranlée dans une perversion croissante ; tout ce qui l'affaiblit ou la désagrège réagit sur l'état social et se paie en ruines pour tous.

Protéger et élargir l'institution et la vie de famille, c'est donc travailler pour le bien public et préparer l'épanouissement de l'humanité.

Considérant sa situation actuelle, la première chose qui frappe, c'est que, malgré les lois qui la sanctionnent et la considération dont elle est entourée, la famille est assiégée par une légion d'ennemis : l'intempérance, les mœurs vicieuses ou grossières, l'incapacité de parents inhumains ou indignes ont soulevé d'autre part une armée généreuse et résolue qui gagne à sa cause l'opinion et la conscience publiques ; nous n'avons plus à sonner l'alarme, mais bien à soutenir la lutte de nos vœux et, si possible, de notre aide. D'autres atteintes moins graves en apparence, plus générales peut-être, ont fait brèche dans la maison et compromis l'unité, l'esprit de suite et la sérénité d'humeur qui devrait toujours y régner ; — mécontentements injustifiés, ambitions déplacées, envie, dégoût, — dispositions d'esprit et de caractère qui dénaturent le but du travail et poussent nombre de nos contemporains à l'étranger et dans les grandes villes. Il fallait qu'une sollicitude vigilante corrige ces erreurs de jugement, en prévienne les conséquences dissolvantes ; il s'est trouvé des amis dévoués — et des amies des jeunes filles — pour chercher un dérivatif à ce besoin d'émancipation,

pour en signaler les périls, suivre et protéger du foyer aux lointains exils une jeunesse parfois trop présomptueuse, ou qu'une situation malheureuse pousse à s'expatrier.

Ces actes de charité et de patriotisme sont d'autant plus motivés qu'il importe de garantir au milieu de nous, dans nos familles, la vie honnête et le respect humain ; tous les représentants de notre population qui vont chercher l'air des capitales et le contact du grand monde n'appartiennent pas à l'élément résistant et ne sauraient prétendre à une invulnérabilité parfaite : par inexpérience, entraînement, snobisme irréfléchi, combien qui se façonnent à une manière de vivre trop complaisante, à des habitudes relâchées, qui nous reviennent ensuite déclassés, appauvris au moral, avec leur triste bagage de désillusions.

Contre l'esprit licencieux, l'exemple de la dissipation et du luxe, la littérature sans conscience et sans principes ; contre l'émigration intempestive et mal préparée, — car il ne serait pas juste de généraliser, — la famille ne saurait rester trop armée, ni être mise trop en garde.

Mais l'invasion du mal ne vient pas seulement des métropoles du monde et n'a pas à franchir de frontière pour faire son œuvre en silence et pendant que nous dormons.

Aujourd'hui, dans un autre ordre de faits, le sanctuaire de la famille est mis à l'épreuve par des adversaires moins redoutés, mais plus nombreux, plus subtils et autrement puissants. A la faveur de la vie publique chaque jour plus intense, à laquelle chacun de nous est obligé d'apporter son tribut, ils envahissent et pénètrent sans rencontrer de sérieuse résistance, parce qu'ils trouvent des complices en chacun de nous, qu'ils ne font du mal qu'après avoir apporté à la vie sociale une diversion heureuse, qu'ils ne sont que l'excès d'activités ou de jouissances légitimes et qu'ils comptent des admirateurs très exclusifs qui, par insouciance, par système ou par conviction, ferment les yeux aux côtés dangereux d'un développement excessif et disproportionné.

Nous rencontrons ces exagérations essentiellement et surtout dans trois domaines de l'activité humaine et de la vie, dans notre société moderne :

Dans la culture et la recherche des beaux-arts.

Dans les récréations qu'on s'accorde après devoir et travail accomplis.

Dans l'éducation générale et les conditions de développement de la jeunesse et du peuple.

L'art est la manifestation d'un besoin d'ordre, de clarté, d'harmonie, et dans les choses matérielles et tangibles un ensemble de créations inspirées par le bon sens et le bon goût, dont on embellit toutes choses : le produit de son travail, le confort dont on s'entoure, les lieux où l'on a passé ; on veut orner la vie comme on se doit d'orne sa pensée, d'élargir son idéal, de respirer et d'exprimer la beauté d'un monde qui révèle la perfection et la grandeur souveraine du Créateur.

Mais pour être cela, l'art doit rester libre et désintéressé ; aussitôt que l'intérêt ou la vanité s'en mêlent, que des préoccupations étrangères, de succès ou d'estime, entrent comme mobiles dans ses manifestations et dans ses productions, l'art déchoit et n'est plus spontané ; il n'est plus créateur, il n'est plus l'expression sincère d'une beauté et d'une vérité senties. L'habileté, la technique, l'imitation même parfaite, quand il n'y a pas la sainte flamme, ne constituent plus qu'un art subordonné pour lequel on a trouvé le nom de *dilettantisme*. — Il y a de même un dilettantisme spirituel, dans le domaine philosophique et religieux, comme dans celui de l'art ; dans leurs effets, ils se confondent.

Si l'art est la culture de ce qu'il y a de plus noble dans le sentiment humain, c'est qu'il travaille, conçoit et s'inspire pour un monde inaccessible aux profanes et le fait descendre, pour nous, sur la terre ; le dilettantisme, lui, voudrait bien en faire autant, mais il ne sait que reproduire ; il peut être brillant, avoir tout le talent, mais il lui manque le génie et la foi.

Aujourd'hui, que les sociétés artistiques se multiplient, que chaque famille possède son piano, que chaque élève de pensionnat veut trouver l'emploi de sa palette, avoir brossé sa toile, voilà une distinction, — vocation ou caprice, art ou contrefaçon, — dont il est bon de se souvenir au profit de la vérité. Sans vouloir décourager aucun talent, aucun louable désir, et tout en admettant que la musique devient toujours plus un gagne-pain, il est bon de prévenir les méprises et les déconfitures pénibles ; en le faisant pour le mieux, comme c'est le devoir des parents, ce sera pour eux et pour leurs enfants, des soucis et du temps d'épargné, et des forces consacrées à des devoirs plus pressants.

Du reste il existe un art naturel et modeste qui, par cela même, est le partage de tous, qui n'est pas destiné à paraître, à briller, à se spécialiser, mais qui est d'autant plus bienfaisant dans la culture générale, aussi bien que dans la vie de chacun ; c'est le bon goût et l'effort du bien dans l'exécution de son travail, la recherche du beau en toutes choses, le souci de tenir sa faculté de juger et de sentir dans une communion sympathique avec les efforts et les inspirations de la vie artistique. C'est la part du plus grand nombre, et la meilleure pour ceux qui savent rester sages.

S'il se rencontre parfois, dans cette entreprise de populariser les beaux-arts, quelques exagérations, quelque tendance à se dévoyer — que nous avons relevées non comme un mal déclaré, mais comme un danger, — nous serons beaucoup plus affirmatifs alors qu'il s'agit d'autres déploiements de notre activité touchant à l'éducation moderne, et surtout de ces expansions de la vie publique sous forme de fêtes, solennités, concours, sports, kermesses, pique-niques, trains de plaisir ... grâce ! ... pour tout ce vocabulaire des festivités qui ne pêche que par abondance.

Accordons tout de suite que nos fêtes nationales sont l'expression légitime de notre foi dans nos destinées, de notre reconnaissance humble et confiante envers le Dieu de nos pères qui est resté notre Dieu, d'un même amour du pays qui nous unit indissolublement, comme citoyens, comme familles, comme nation. Tous nous

avons vibré à ce commun sentiment d'un patriotisme plein de vigueur, n'en déplaise à quelques égarés qui se proclament sans patrie.

Et malgré cela nous prétendons qu'il est temps de modérer ces témoignages bruyants et coûteux ; il est un autre patriotisme aussi vivant et plus utile encore, c'est celui de l'ordre, du travail et de la modération dans les plaisirs. Comment jeter le blâme à cette population courbée au travail six jours de la semaine, pour qui le dimanche devient, fréquemment et même habituellement, un jour de dissipation ou de fatigue ? Comment les exhorter aux délassements paisibles et simples, alors qu'ils peuvent voir, dans des manifestations générales et même officielles, un exemple et une sanction ? A la faveur de cette coutume, de ce côté de nos mœurs qui semble s'accroître toujours plus, les occasions de plaisir deviennent un entraînement irrésistible, les jeunes gens y perdent la faculté de vouloir et de réagir, le plaisir lui-même passe en habitude indélébile qui fait désertir la maison et entrer la ruine au foyer.

Qu'on y prenne garde, les fêtes, les spectacles, les jeux, les sports dont on vit toujours plus comme d'un élément indispensable au bonheur, doivent être contenus dans de rigoureuses limites : lorsqu'ils relèguent à l'arrière-plan le sérieux de l'activité humaine, chaque fois qu'ils portent atteinte à l'épargne, à la prospérité et à la santé morale, cette limite est dépassée. Ce fut cette course effrénée au plaisir qui causa l'effondrement d'une civilisation antique.

«Des jeux et du pain ! ... » criait la populace de Rome, et cette nation qui avait soumis le monde, devenue incapable à force de se livrer à ses caprices, était bientôt balayée par la barbarie jeune et impitoyable.

Nous avons mentionné les sports parmi les entraînements exagérés, ou qui sont réputés tels ; il est à propos de reconnaître qu'ils ne sont en général que l'extension d'une des missions fondamentales de l'éducation, favoriser la vigueur, la santé et la beauté de l'être physique ; les exercices corporels, trop longtemps négligés, ont repris faveur et sont entrés au programme de toutes les écoles.

Il est évident que cette part faite au développement méthodique et normal de l'organisme humain est à l'avantage de tous, à la condition de ne jamais oublier que l'adresse, le sang-froid, l'énergie sont des moyens précieux à mettre au service du devoir, que leur raison d'être est de seconder les capacités utiles et non les vanités coûteuses, autrement le côté bienfaisant de cette éducation passe en seconde ligne, après la gloriole et le plaisir.

Cette consécration bien justifiée, a contribué à l'épanouissement des sociétés de sports de tous genres et les a entourées d'une considération qu'elles se croient obligées de mériter par une préoccupation exclusive de leur but spécial, ou parfois une activité outrée jusqu'à la déraison.

Ici, personne n'en rendra responsable l'école ou la famille, mais si cette dernière en souffre, c'est un motif de rechercher en quoi une tendance excellente a pu déterminer un entraînement excessif et des effets regrettables, au point de lui porter un atteinte sensible. Autrefois on jugeait comme une licence blâmable que les jeunes gens, avant de pouvoir suffire à leurs premiers besoins, s'engagent dans quelque société occasionnant des dépenses de temps et d'argent, pesant plus ou moins sur les parents ; aujourd'hui beaucoup de sociétés se recrutent dans la jeunesse ; étant considérées comme des auxiliaires de l'éducation publique, une indulgence plénière s'étend sur elles et sur tout ce qui les touche.

Et, malgré tout, espérons ! tout excès porte en soi une réaction : un jour viendra où les associations qui se renouvellent et se perpétuent en s'incorporant les éléments jeunes, voudront admettre qu'il n'est avantageux pour personne de favoriser une émancipation prématurée, ni de monopoliser des forces qui appartiennent avant tout à la famille, comme à la vocation à laquelle chacun est appelé.

Les lois divines et humaines sont d'accord pour imposer aux parents les responsabilités qui découlent de l'institution de la famille : nourrir, entretenir et élever leurs enfants. Etant donné que le terme, *élever* les enfants, sous-entend sans contestation possible

l'éducation intégrale, aussi complète que le comporte la situation des parents, il semblerait plus conforme à la nature et à la loi de laisser à la famille exclusivement, la préoccupation et le soin de leur épanouissement physique, intellectuel et moral. Mais si la famille est une unité qui porte en soi sa raison d'être, chaque famille n'en est pas moins membre du corps social et les circonstances impérieuses qui découlent de cette solidarité, le besoin d'un développement plus rapide, la nécessité commune de maintenir un état de culture intellectuelle et de capacités actives, ont déterminé l'Etat, représentant de l'ensemble des citoyens et des familles à assurer cette situation avantageuse par la création d'écoles ouvertes à tous et suppléant à l'insuffisance que peut présenter l'enseignement que chaque enfant reçoit à la maison.

L'école est donc un service supplémentaire, une délégation en quelque sorte, de l'autorité de la famille, où les pères, mères, etc., devraient conserver devoirs de surveillance et voix prépondérante, puisqu'ils sont au premier rang des intéressés et n'ont fait que concéder une part de leur droit. Au fond, ils n'ont jamais cédé ni cette autorité, ni cette responsabilité inséparables de leur qualité de chefs de famille ; une convention tacite consacre d'une part l'institution officielle d'un enseignement populaire, de l'autre la confiance et la reconnaissance des parents qui se conforment à l'ordre établi ; mais dans l'application du principe, on n'a pas tenu compte du droit primordial de la famille, les parents n'ont qu'une part très indirecte et n'ont pas à intervenir dans l'économie de l'école publique autrement que dans tout autre service administratif ; et pourtant personne ne contestera qu'ils sont, avec elle, dans une relation intime qui n'est pas celle des autres citoyens, qu'il y a là un cumul de responsabilités dont une des parties ne saurait se désintéresser et qu'aucun intérêt ne touche de plus près à la prospérité de la famille.

Dans des circonstances très exceptionnelles, où des citoyens directement intéressés ont senti le besoin d'en délibérer, les réunions ou conférences provoquées par telle difficulté, direction, ré-

solution à prendre, touchant la vie ou l'extension de quelque institution scolaire, ont pris fin avec la cause qui en faisait l'objet ; hors ces cas, les pères de famille, dont le premier souci est sans aucun doute l'éducation et l'avenir de leurs enfants, qui sentent tout le bienfait de bonnes écoles, mais qui sont portés à se faire de la sollicitude officielle un motif de relâchement, n'ont pas encore réclamé leur place dans l'action administrative et directrice qui préside à l'éducation publique et prépare, pour l'avenir, les dispositions intellectuelles, morales et les capacités de travail de notre jeunesse.

Il y aurait dans un organisme semblable, — conseils ou conférences, — régulièrement établi, pour les écoles primaires aussi bien que pour les classes plus avancées, un correctif à cette passivité qui, par accoutumance, peut devenir coupable, une compensation à ce partage forcé entre l'autorité naturelle et légitime des parents et celle de l'école qui se substitue toujours plus à la première, un moyen entre elles de s'entendre, de se comprendre et de réduire ce déplacement d'équilibre qui peut dégénérer en un état d'antagonisme, danger qui résulte des transformations rapides et constantes de toute la vie sociale.

Ces conditions nouvelles qui s'imposent à l'institution de l'école comme à celle de la famille, qui s'appesantissent sur l'enseignement et sur l'éducation, n'auraient pas eu des conséquences aussi graves alors que le foyer domestique restait le vrai centre de l'éducation et que l'autorité paternelle pouvait retenir constamment uni, le faisceau de la famille ; pour l'école il s'agissait essentiellement d'instruction, de développement intellectuel ; aujourd'hui les nécessités économiques, industrielles, sociales, l'obligent à élargir son domaine, à élever sa mission, et la question se pose comment elle pourra contribuer à l'éducation de l'enfance déjà compromise, et sur quelle base cette éducation pourrait être assurée en laissant à chacun son droit et son devoir.

Depuis longtemps, la fréquentation de l'école primaire est imposée aux familles ; les enfants passent une large partie de leur

temps dans les classes, et dans le trajet nécessaire pour s'y rendre et en revenir ; cette condition inséparable de l'école publique a ses dangers et personne n'ignore qu'autour de l'école de l'instituteur se déploie l'école de la rue, active et souvent pernicieuse ; les enfants, si facilement, prennent le pli de vivre hors de chez eux, d'autant plus que la vie publique est là qui les attend avec ses attractions dont ils saisissent essentiellement le côté séduisant. En outre, les conditions du travail moderne obligent toujours plus les parents, engagés soit à la fabrique, soit à leur emploi, à abandonner pendant un temps prolongé, le foyer de la famille et, par ce fait, à amoindrir leur direction, leur surveillance et malheureusement aussi leur autorité.

Pour toutes ces raisons la société assume envers la famille un surcroît de responsabilité, d'autant plus grande que les difficultés qui dérivent de l'obligation imposée à la famille et des conditions désavantageuses qu'elle a à subir, opposent un obstacle plus insurmontable à la mission d'éducation qu'elle était appelée à remplir. Si l'instituteur a pu se limiter essentiellement au développement intellectuel de l'enfance, il est impossible aujourd'hui de concevoir l'école primaire obligatoire et réellement bienfaisante en lui délimitant un champ restreint et spécial aux dépens de l'éducation harmonique et complète ; étant donné l'âge des écoliers primaires, ils doivent retrouver dans la classe, l'esprit de la famille, les égards et les bonnes impulsions qu'elle inspire, dans la plus large mesure possible.

Pour suffire à une éducation de l'être sensible, conscient et pourvu de volonté que recèle chaque enfant, ce n'est pas quelques heures et quelques leçons portées au programme, qui donneraient les résultats qu'on est en droit de réclamer. C'est un élément fondamental à introduire dans l'école, puisque l'école prend la bonne part de la vie de l'écolier ; c'est une contagion bienfaisante du cœur et de l'âme, inséparable des autres éléments de l'enseignement, c'est le soin de saisir toutes les occasions de toucher le cœur, d'éveiller la conscience de stimuler la volonté.

On objectera que ce côté de l'éducation n'est nullement pros- crit des méthodes actuellement pratiquées, qu'aucun instituteur ne néglige le souci et le soin du développement moral de ses élèves ; aussi nous n'avons pas eu l'idée d'élever aucun reproche. Ce que nous voudrions c'est une plus large place accordée à cette bonne influence de l'enseignement et de l'exemple moral, déjà donnée ; une part à la vie de la pensée et du cœur qui n'entrerait pas en conflit avec l'étude proprement dite et l'activité de l'intelligence, parce qu'elle serait officiellement sanctionnée ou même imposée.

Le surmenage a nécessité l'introduction des exercices corpo- rels, et la gymnastique a trouvé sa place au programme des écoles primaires. Aujourd'hui l'intellectualisme sec et utilitaire, l'émula- tion trop personnelle, qui atrophient les qualités aimantes, désinté- ressées et généreuses prédominent souvent dans l'école et dans la famille ; il est temps de donner à l'âme de l'enfant, l'espace, la chaleur et la lumière, d'épanouir dans les classes populaires, et plus largement avec le développement du corps, avec la culture de l'es- prit, les qualités qui constituent le caractère moral, élargissent le cœur et forment la volonté de nos enfants.

Religieuse ou laïque — les deux caractères ne s'excluent pas nécessairement — cette éducation dans le canton de Vaud ne peut être que chrétienne, dans le sens large et bienfaisant admis par tous ceux qui se réclament de ce titre.

Elle aurait dû le demeurer dans chaque famille ; elle doit le devenir toujours plus dans nos établissements pour la jeunesse et dans nos écoles.

Nous avons soulevé des questions et n'apportons pas de ré- ponse. C'est d'une étude attentive de la situation et du concours de tous que nous pouvons attendre des réformes, persuadé que l'inté- rêt qui nous a poussé à exposer nos craintes et nos désirs, est par- tagé par la majorité de nos concitoyens.

Qui, mieux que la Société d'Utilité publique pourrait les mettre à l'étude et prendre une initiative en vue de leur solution ?

HECTOR GOLAY



Armoiries des anciennes familles
de la Vallée de Joux.



NOTE :

Les vignettes originales accompagnant le texte d'Hector Golay sont en *noir et blanc*. Elles sont précédées d'une planche d'explication concernant l'utilisation des signes conventionnels utilisés en typographie pour représenter les différents émaux (points, hachures, etc.). Cette planche d'explication n'a pas été reproduite ici.

Cette version PDF présente exactement les mêmes armoiries et dans le même ordre que le texte original de 1906, mais en utilisant :

Galbreath, Donald Lindsay. - Armorial vaudois

Baugy sur Clarens : [Chez l'auteur], 1934-1936. - 2 vol. (754 p. cont. - T.1 : Achard-Husson - T. II : Illens-Zurkinden) : ill. [66 pl. hors texte]. - 30 cm. - Reprint : Genève : Slatkine, 1977

Pour les blasons : 1-4, 8, 12, 13-16, 18 et 20

Rappard, François J. - Armorial vaudois

Genève : Slatkine, 1996. - 132 p. : ill. ; 31 cm. - ISBN 2-05-101378-0

Pour les blasons : 6, 9-11

Une armoirie de famille

Pour le blason 7

Les blasons 17 et 19 sont conformes à l'édition de 1906

1. AUBERT

de 1370 à 1400



D'après le titre décoratif d'un ancien psautier de 1779, appartenant aux époux Abr.-J. Aubert et L.-M. Meylan, où les armes des deux familles sont accolées dans un même écusson.

2. LUGRIN

de 1370 à 1400



Armes de la famille savoissienne de Lugrin, établie à Morges sous la domination de Savoie. D'après *l'Armorial vaudois*.

3. MEYLAN

de 1370 à 1400



D'après *l'Armorial vaudois*, écu timbré d'un casque

4. REYMOND

de 1370 à 1400



Reproduit à la plume et à l'aquarelle par plusieurs anciens dessins. L'original est surmonté d'une couronne et flanqué de deux lions.

5. PIGUET

1458



Escu surmonté d'un casque, d'après un ancien dessin.

6. MARECHAUX

1400 environ



D'après la sculpture d'une porte, aujourd'hui démolie, maison d'Antoine Marechaux.

7. ROCHAT

1480



D'après l'*Armorial vaudois*

8. CART

vers 1500



D'après l'*Armorial vaudois*

9. NICOLE DE L'ABBAYE

1500 environ



D'après l'*Armorial vaudois*.
Aucune famille Nicole n'est originaire de L'Abbaye. A quelle circonstance faut-il attribuer cette mention de l'*Armorial vaudois* ?

10. NICOLE DE NYON

d'azur à la sirène d'or.



D'après l'*Armorial vaudois*.

11. GUIGNARD

vers 1535



Ecu des Guignard de Saint-Priest, communiqué de Genève.

12. GOLAY

1536



Ecu timbré d'une couronne à sept fleurons. D'après des sceaux de famille.

13. BERNEY

1540 environ



Ecu surmonté d'un casque.
D'après une estampe de famille.

14. CAPT

1550, date incertaine



Ecu timbré d'un casque.
D'après un sceau conservé dans la descendance du président Capt, au Solliat (né en 1745, mort en 1819).

15. LECOULTRE

1575 environ
de la descendance de Pierre
Lecoultre établi au Planoz en
1586



Ecu surmonté d'un casque. Sui-
vant une gravure sur verre, dé-
cor de meuble.

16. LECOULTRE

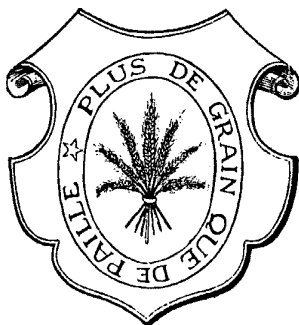
1575 environ
de la descendance de Joseph
Lecoultre établi au Bas des
Mines (Solliat), vers 1600



Ecu surmonté d'un casque incliné.
D'après un sceau conservé dan sl a
famille Lecoultre dite de Tivoli.

17. MIGNOT

de Saint George et du Chenit
vers 1600



Ecu de famille et marque de la
librairie Mignot.

18. AUDEMARS

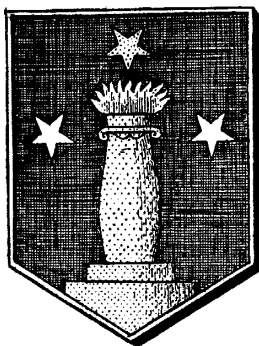
1590 - 1600 ?



Ecu surmonté d'un casque.
D'après plusieurs pièces, dessin,
bijou, sceau gravés.

19. AUBERT

originaire de Langres,
cachet en or de 1589



Tiré de *l'armorial genevois*.

20. BENOIT

1725



D'après *l'armorial vaudois*.

TABLE DES MATIÈRES

Epoque médiévale	5
Epoque de la Réforme et de la discipline bernoise	21
Epoque moderne	31
La famille	35
Armoiries des familles anciennes de la vallée de Joux	47